Formation Formateur PRAP 2S

Prévention des risques liés à l'activité physique
Option Sanitaire et Médico-Sociale

Prévention des risques liés à l'activité physique
Option Sanitaire et Médico-Sociale

Public cible

- **Personnes travaillant en structure sanitaire et Médico-Sociale**
- **Formateurs Occasionnels et/ou Professionnels d'Organisme de Formation**

Pré-requis

- Attestation « Bases en Prévention » : eformation INRS ou Formation Carsat.
- Capacités relationnelles, d'animation et d'expression

Durée : 14 jours

98 heures en présentiel réparties sur 3 à 4 semaines non consécutives
Avec des travaux d'intersession de 21 heures en établissement (à prévoir)

Nombre de Stagiaires par session

10 personnes maximum

Lieu

Alès
Montpellier
Occitanie (possibilité de réaliser cette action de formation en intra)

Contact

Valérie BRASSEUR
06 77 25 48 90
Valerie.brasseur@competencesdurables.fr

Les objectifs de la formation

Il participe à la réalisation et à l'animation du projet de formation-action prap intégré à la démarche de prévention de l'entreprise ou de l'établissement. Il assure la formation prap et le maintien des compétences des salariés. Il délivre les certificats prap aux salariés qui ont suivi la formation et validé les épreuves certificatives (2S). Mise en place de l'ALM de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi.

Les contenus de la formation

DC1 Elaborer le projet de formation-action prap intégré à une démarche de prévention

- Le dispositif PRAP et la démarche de prévention globale.
- Les enjeux de la prévention, les éléments pour convaincre
- Le projet formation-action prap
- Les acteurs internes et externes de prévention

DC2 Observer et l'analyser les risques liés à l'activité physique dans le cadre d'une situation de travail, ses pistes d'amélioration et leur mise en place

- L'Homme au travail et le phénomène d'apparition du risque
- L'évaluation des risques professionnels
- Méthodologie d'analyse d'une situation de travail
- Pistes d'amélioration et son plan d'action

DC3 Organiser, animer et évaluer une formation-action des salariés à la prap

- Fondement en pédagogie,
- De la conception à l'organisation des séquences pédagogiques de l'acteur
- L'animation et l'évaluation des formations acteur prap 2S
- ForPrev / QualiPrev / Habilitation et Certification

DC4 Exploiter la démarche d'accompagnement de la mobilité de la personne aidée (ALM) en prenant soin de l'autre et de soi

- Les enjeux de l'ALM
- Les déplacements naturels et la situation d'accompagnement
- Aides techniques et l'ALM

L'ensemble des contenus sont répartis sur 3 sessions selon un fil conducteur.
Les épreuves certificatives auront lieu lors de la 2ème et la 3ème session.

Les modalités d'animation et moyens d'encadrement

Méthode : pédagogie active, respectant les étapes de l'adulte apprenant. Un souhait de se rapprocher au plus près de la réalité du quotidien de travail et des structures des stagiaires est mis en œuvre.
Technique : Questionnement, brainstorming, mise en situation, cartes mentales, réalisations pratiques, jeux de rôles, …

3 Travaux inter-sessions seront demandés.

Modalités d'évaluation des acquis des compétences visées

Les modalités d'évaluation sont cadrées par le document de référence prap V9-2021. 4 épreuves certificatives individuelles avec écrits seront évaluées de manière certificative. Si toutes les conditions sont respectées, **un certificat de formateur prap 2S (modèle national) sera délivré par CAP' Compétences Durables pour une durée de 3 ans.**

Les qualifications du formateur

Titulaire du certificat de Formateur de formateurs prap 2S valide, certifié par l'INRS. Formateurs expérimentés.